



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS

Caen, le **13 SEP. 2019**

Affaire suivie par : Pascal NGUETSA
Email : pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr
Tél. : 02 31 43 17 12

Le Directeur départemental

à

(liste des destinataires in fine)

Monsieur,

Dans le cadre du permis de construire de l'établissement pénitentiaire sur la commune d'Ifs, l'étude d'impact a été actualisée.

Dans le cadre de cette procédure, j'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant que collectivité territoriale intéressée par le projet au regard des incidences environnementales qu'il pourrait avoir sur votre territoire, en application des articles L.122-1-1 III et L.122-1-V du code de l'environnement.

Votre avis, sous forme de délibération, est attendu **dans les deux mois** suivant la date de réception du présent courrier et doit être transmis à l'adresse suivante : ddtm-sudr@calvados.gouv.fr.

Il sera réputé sans observations s'il n'intervient pas dans ce délai.

Cet avis, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai imparti, sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Calvados et joint au dossier de mise à disposition du public par voie électronique.

Mes services vous transmettent ce jour le dossier d'étude d'impact actualisée, sous format numérique.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Départemental

Laurent MARY

Monsieur le Maire de Cormelles
Monsieur le Maire de Grentheville
Monsieur le Maire d'Ifs
Monsieur le Maire de Soliers
Monsieur le Président de la communauté de communes de Caen la mer
Monsieur le Président du Schéma de cohérence Territoriale de Caen-Métropole



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 26
Conseillers présents : 19
Votants : 23

Date de la convocation : 8 octobre 2019

**Séance du
14 octobre 2019**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Michel LEMOINE, M. Jean-Philippe MAUPETIT,
Mme Fabienne MOREL, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET,
Mme Chantal RENOUF, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Jean-Paul MARION, Mme Claude FREMIN,
M. Pierre JUNQUA, M. Didier TURPIN, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Anne-
Marie BERARDI, Mme Isabelle GERME, Mme Ymen FARHAT, M. Jérôme PIERRE.

Pouvoirs :

Mme Christelle NANG à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
Mme Rachel LOPEZ à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Caroline BETSEY à Mme Claude FREMIN
Mme Bénédicte PLASSAIS à M. Jean-Paul MARION.

Absente excusée :

Mme Edith SCANCAR.

Absents :

M. Joseph GERASIM
M. Loïc DUBOIS.

Secrétaire : M. Jean-Paul MARION.

N° Delib-2019-08-07

**OBJET : Construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune d'Ifs – Avis
du conseil municipal sur l'étude d'impact actualisée**

Dans le cadre de la construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune d'Ifs, l'étude d'impact a été actualisée. Par courrier du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du 13 septembre 2019, la Commune de Cormelles le Royal est saisie en tant que collectivité territoriale intéressée par le projet au regard des incidences environnementales qu'il pourrait y avoir sur son territoire, afin d'émettre un avis.

Le 05 NOV. 2019

VR
TADS



Monsieur le Directeur
DDTM
Bd Général Vanier – BP 80517
14035 CAEN CEDEX

Nos Réf. : SN/ML
Dossier suivi par Samuel NICOLLET

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal de Cormelles le Royal a, lors de sa séance du 14 octobre 2019, émis un avis favorable à l'étude d'impact actualisée pour la construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune d'Ifs, sous réserve :

- que le fléchage routier pour indiquer l'itinéraire de la prison soit correctement positionné afin que les automobilistes ne passent pas par l'échangeur n° 14 du boulevard périphérique, compte tenu du trafic déjà très important sur cette portion de voirie.

Vous trouverez, sous ce pli, la copie de la délibération n° Delib-2019-08-07 relative à cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN

8 Rue des Ecoles
14540 - SOLIERS

Délibération du Conseil Municipal

Date de convocation
10/09/2019
Date d'affichage
25/09/2019

Nombre des membres
en exercice 19
présents 15
votants 17

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JOUIN Philippe.

Etaient présents : Philippe JOUIN, Annick BIDEAU, Laurent BROSSE, Marie-Laure COUANON, Nelly DANIEL, Christelle FOUILLOUX, Jean-Yves GUENNOC, Kathleen HOORELBEKE, Thierry LE BECQ, Philippe LE ROLLAND, Marie-Claude LECOINTRE, Florent LEMAUVIEL, Catherine MAUPAS, Patrice BREILLAT, Patrick GUESNON.

Etaient absents excusés : Philippe DUPONT, Magali HERON, Dominique HALBOUT a donné pouvoir à Florent LEMAUVIEL, Jean-Louis MARIE a donné pouvoir à Philippe JOUIN
Est élu(e) secrétaire de séance : Jean-Yves GUENNOC

Avis sur le permis de construire de l'établissement pénitentiaire et l'étude d'impact actualisée

Le conseil municipal

après avoir pris connaissance de l'étude d'impact actualisée dans le cadre du permis de construire de l'établissement pénitentiaire sur la commune d'Iffs,

précise ne pas avoir d'observations particulières et émet un avis favorable sur cette étude d'impact

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus,
Le Maire,
Philippe JOUIN



Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 17 octobre 2019, à 18h15,

Le bureau communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, en Salle du Bureau - Hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 10 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents : 44
Nombre de votants : 57

PRÉSENTS : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Claude YVER, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Christian LE BAS, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Thierry RENOUF.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Patrick LESELLIER à Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI à Monsieur Michel MARIE, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Yves RÉGNIER à Monsieur Joël PIZY, Monsieur Nicolas JOYAU à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN à Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Rodolphe THOMAS à Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Valérie GILLES à Monsieur Christian LE BAS, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET à Monsieur Ernest HARDEL, Madame Sylviane LEPOITTEVIN à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE à Monsieur Frédéric LOINARD.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Dominique RÉGEARD, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Eric GOBERT.

Le bureau nomme Monsieur Michel LAFONT secrétaire de séance.

N° B-2019-10-17/15 -AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - IFS - AVIS SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CENTRE PÉNITENTIAIRE CAEN-IFS

CONTEXTE

L'Etat doit réaliser un nouvel établissement pénitentiaire sur le territoire de la ville d'Ifs. Le projet nécessite d'engager les procédures de Déclaration d'Utilité Publique, des études parcellaires et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ifs.

Pour cela, c'est l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) qui est mandatée par le ministère de la justice pour concevoir et construire l'établissement concerné.

La procédure de DUP en cours nécessite la constitution d'un dossier d'évaluation environnementale unique. A ce titre, c'est la Préfet du Calvados qui anime la conduite des procédures afférentes à la DUP et qui a saisi la communauté urbaine Caen la mer comme la ville d'Ifs et les personnes publiques associées compétentes pour rendre leur avis.

Conformément à la réglementation (articles L.122-1-V et R.122-7-I du code de l'environnement), Caen la mer doit donner par délibération un avis sur cette évaluation environnementale sous 2 mois dès accusé de réception du dossier (le 13 septembre 2019 par mél).

Un dossier a déjà été produit contenant une étude d'impact en 2018 pour lequel la ville d'Ifs et Caen la mer ont donné un avis favorable (délibérations du 23 novembre 2017 et du Bureau du 18 octobre 2018) assorti de réserves qui ont été prises en compte à la fois dans le projet de construction du centre pénitentiaire et dans les pièces du dossier de PLU de la ville d'Ifs qui doit être mis en compatibilité présentés en enquête publique du 18 mars au 26 avril 2019.

OBJET DE L'AVIS

Le 13 septembre 2019 le Préfet a sollicité à nouveau l'avis des collectivités concernées par le projet de centre pénitentiaire car des compléments ont été apportés à l'étude d'impact du dossier de Déclaration d'Utilité Publique. L'Etude d'impacts a été actualisée pour tenir compte de l'avis du commissariat général du développement durable (CGDD) du 24 décembre 2018.

Ces compléments portent principalement :

- sur les analyses du site avant-projet,
- sur les impacts du projet sur son environnement proche et éloigné.

Compléments portés dans les parties « analyse » de l'étude d'impact :

- lithologique,
- étude faune-flore,
- climatologie et pollution de l'air,
- mises à jour 2016 du recensement de la population,
- un complément dans le paragraphe sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
- mesures acoustiques,
- analyse des projets non-retenus,

Compléments portés dans les parties « impact du projet » de l'étude :

- plan des installations du chantier et du calendrier des travaux,
- paragraphe sur la gestion de la qualité environnementale du chantier : les phases du chantier, la rotation journalière et le nettoyage des camions, le plan de circulation des camions par l'échangeur de Cornelles, etc.,
- plan et engagement des fouilles archéologiques,
- protection de la canalisation de gaz passant sur le site,
- conclusions de l'étude hydraulique des espaces extérieurs définissant les modalités de gestion des eaux pluviales (noues et bassins d'infiltration),

Bureau communautaire - séance du jeudi 17 octobre 2019

- plan des plantations,
- conclusions d'une étude du CDREDOC indiquant que le projet va générer une croissance de la population, une augmentation de la demande de logements, une augmentation des flux financiers, une augmentation des besoins en équipements publics en général, une augmentation du nombre d'emplois,
- mise à jour des visuels d'insertion paysagère du projet avant et après sa réalisation,
- un descriptif des aménagements paysagers prévus,
- compléments des tableaux de synthèse des effets du projet en phase chantier notamment.

Ces compléments et ajouts ne portent pas à conséquence sur le projet proprement soumis à permis de construire (espaces extérieurs hors enceinte) mais ils améliorent la présentation des impacts du projet de construction du centre pénitentiaire et la compréhension de ses impacts et leur bonne prise en compte par l'APIJ.

VU la délibération du conseil communautaire du 17 janvier 2017 donnant délégation au bureau,

VU l'avis favorable émis par le bureau communautaire du 23 novembre 2017 et du 18 octobre 2018 sur la première version de l'évaluation environnementale,

VU l'avis de la ville d'Ifs adopté lors d'une délibération du conseil municipal du 18 décembre 2017 et du 5 novembre 2018 qui portait sur la première version de l'évaluation environnementale,

VU les modifications apportées au dossier d'évaluation environnemental soumis au présent avis, et notifié par courrier du Préfet en date du 13 septembre 2019,

VU l'avis favorable de la commission "aménagement et urbanisme" du 8 octobre 2019,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable sur l'évaluation environnementale unique et ses modifications.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le **25 OCT. 2019**
Affiché le **24 OCT. 2019**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **25 OCT. 2019**

Le président,


Joël BRUNEAU



**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

Extrait du Registre des Délibérations

Du Comité Syndical

Séance du vendredi 18 octobre 2019

DCS33-2019

Membres en exercice : 79

Quorum : 40

Présents : 43

Pouvoirs : 9

Votants : 52

**Date de convocation :
10/10/2019**

**AVIS SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU
PROJET DE NOUVEL
ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE
A IFS**

Le vendredi 18 octobre 2019, à 12h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 10 octobre 2019, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Grégory BERKOVICZ (départ avant le vote), M. Patrick BERNARD, M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Philippe DURON, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Xavier HAY, M. Bruno HITIER, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Bruno PIQUET, M. Lionel POUILLIAS, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET.

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, Mme Martine PERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant), M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val des Dunes : Mme Anne BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Michéline LECHARTIER (pouvoir à M. Bruno HITIER), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Marc POTTIER (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Rodolphe-THOMAS (pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI)

Envoyé en préfecture le 13/11/2019

Reçu en préfecture le 13/11/2019

Affiché le

Bernard ENAULT

ID : 014-251403184-20191018-DCS33_2019-DE

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande : M. Michel BAR (pouvoir à M. Paul CHANDELIER), Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Bernard LEBLANC)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Frédéric POUILLE (pouvoir à M. Jean-Luc GUILLOUARD), Mme Christine VASSE (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Jean-Jacques BARTEAU, Mme Héléne BURGAT, M. Joël JEANNE, M. Robert MICHEL

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD

Communauté de communes Val des Dunes : M. Patrice MARTIN

AVIS SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE NOUVEL ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE A IFS

L'ensemble du projet de Déclaration d'utilité publique (DUP) a été notifié une première fois au Pôle Métropolitain le 02/10/2017, pour avis, au regard des incidences environnementales notables du projet (Étude d'Impact du projet et Évaluation Environnementale du PLU d'Ifs). Une délibération portant avis favorable avec réserves avait été rendu par le Bureau Syndical de Caen Normandie Métropole le 27 octobre 2017.

Le dossier de DUP et de mise en compatibilité du PLU de Ifs a été relancé pour permettre la tenue d'une concertation préalable en mai et juin 2018 sous l'égide de la Commission nationale du débat public. À l'issue de cette concertation, le nouveau projet a été notifié au Pôle Métropolitain le 16/08/2018, pour avis. La DUP et la mise en compatibilité du PLU de Ifs avaient reçu un nouvel avis favorable assorti des réserves et de remarques avait été rendu par le Bureau Syndical de Caen Normandie Métropole, le 21 Septembre 2018.

Selon l'article L. 122-1-1 III du Code de l'environnement, « Les incidences sur l'environnement d'un projet dont la réalisation est subordonnée à la délivrance de plusieurs autorisations sont appréciées lors de la délivrance de la première autorisation. [Cependant] Lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de cette autorisation, le maître d'ouvrage actualise l'étude d'impact ». L'étude d'impact a été actualisée en 2019 dans le cadre du dépôt du Permis de construire. Le présent dossier a, ainsi, été de nouveau notifié au Pôle métropolitain le 20 Septembre 2019, pour avis, dans le cadre de l'actualisation de l'étude d'impact. Le Pôle métropolitain a deux mois pour rendre un avis.

Exposé - éléments de diagnostic communal :

IFS fait partie du « Centre urbain métropolitain » du SCoT.

La commune compte 11 768 habitants en 2016, soit 4,4 % de la population de Caen la mer. Elle abrite près de 5 093 logements en 2016.

La commune dispose d'un PLU approuvé le 27 Avril 2015 et dont la dernière modification date du 12 Décembre 2016.

Exposé – rappel du projet:

- **Construit en 1904, le centre pénitentiaire de Caen intra-muros a été conçu pour accueillir 269 détenus mais en compte en moyenne près de 510.** En plus de la surpopulation carcérale, cet établissement connaît de nombreux dysfonctionnements sur différents plans, tant technique, fonctionnel ou de la sécurité. Ses bâtiments situés sur un site d'environ 1,5 ha sont dans un état fonctionnel mais vétuste et difficilement améliorable compte tenu de leur conception ancienne. Sa fermeture sera concomitante avec la mise en service de l'établissement sur Ifs.
- Ainsi, le ministère de la Justice a souhaité engagé la reconstruction du centre pénitentiaire de Caen sur une emprise située sur l'agglomération caennaise. Cette reconstruction doit permettre d'améliorer la prise en charge des personnes détenues et de prévenir la récidive ainsi que d'améliorer les conditions de travail des personnels.

- Le nouveau centre pénitentiaire doit se composer de **3 bâtiments d'hébergement hommes**, d'un bâtiment d'hébergement femmes, d'un quartier mineur ainsi que des espaces supports correspondant. Le travail de recherche foncière mené en 2015 et 2016, par l'APIJ avec l'appui des services de l'état dans le Calvados, a permis d'identifier le site d'Ifs comme en capacité de recevoir un établissement pénitentiaire. **Le site d'Ifs a été officiellement retenu** pour construire un nouveau centre pénitentiaire par annonce du Premier Ministre, en présence du Garde des Sceaux, le **13 juin 2016**.
- L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (**APIJ**), agissant au nom et pour le compte de l'Etat - ministère de la justice, est mandatée pour concevoir le projet et procéder aux acquisitions foncières nécessaires, par voie amiable ou d'expropriation.

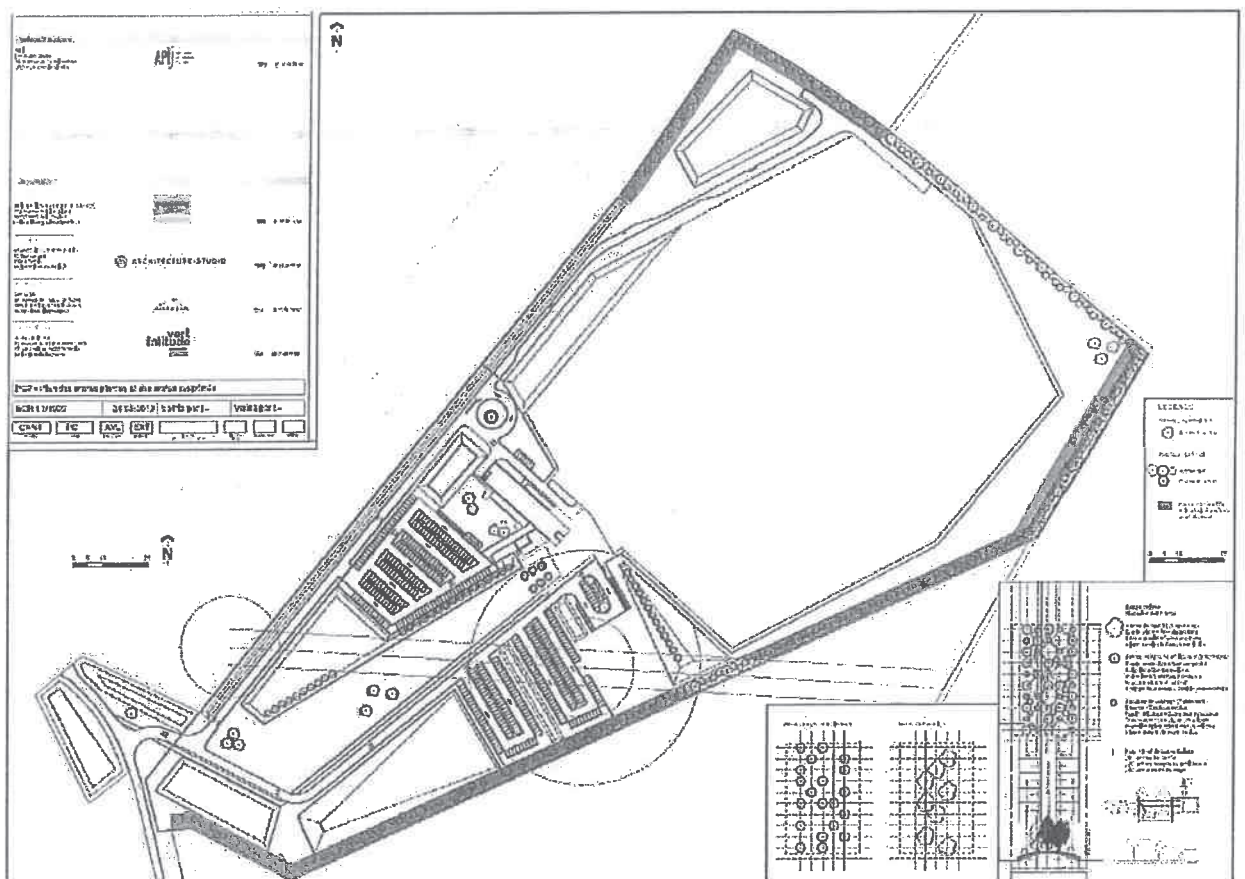
Caractéristiques du projet :



- L'emprise est située à l'Est de la commune d'Ifs, en limites des communes de Cormelles-le-Royal, Grentheville et Soliers.
- Le projet de centre pénitentiaire s'implante en frange de la ZAC ObjectifSud, dans un secteur actuellement à usage agricole, éloigné d'espaces urbanisés denses. Le périmètre représente **environ 18 ha**. L'implantation définitive relèvera de la compétence du maître d'œuvre (tenant compte des contraintes architecturales, techniques, paysagères et des prescriptions issues de l'enquête publique).
- Les constructions envisagées concernent au total **environ 30 000 m² à 40 000 m² de surface de plancher**. La surface totale imperméabilisée est estimée à 7 ha par l'APIJ.

Principales évolution de l'étude d'impact en 2019 :

- Ajout d'une étude faune/flore.
- Mise à jour du contexte hydrologique et d'une étude hydraulique (gestion des eaux pluviales sur site, par des noues et bassins, et dépollution des eaux pluviales polluées).
- Mise à jour du contexte démographique.
- Ajout d'une étude acoustique.
- Ajout d'informations concernant le chantier (intégration du Plan des installations de chantier, signature d'une charte « chantier faibles nuisances », déblais mis en remblais sans évacuation de terre, ajout d'un plan de circulation pour l'accès au chantier).
- Ajout d'informations sur les travaux de protection mécanique de la canalisation de gaz, entrepris par GRT GAZ préalablement à la phase de construction.
- Nouveau plan des espaces boisés classés recréés (écran boisé en périphérie du mur d'enceinte, composé d'essences adaptées à la région), extrait :



- Mise à jour des impacts socio-économiques du projet.
- Mise à jour et renforcement de l'étude des scénarios d'implantation du projet sur le site d'étude d'Ifs/Cormelles-le-Royal/Grentheville/Soliers.

Envoyé en préfecture le 13/11/2019

Reçu en préfecture le 13/11/2019

Affiché le

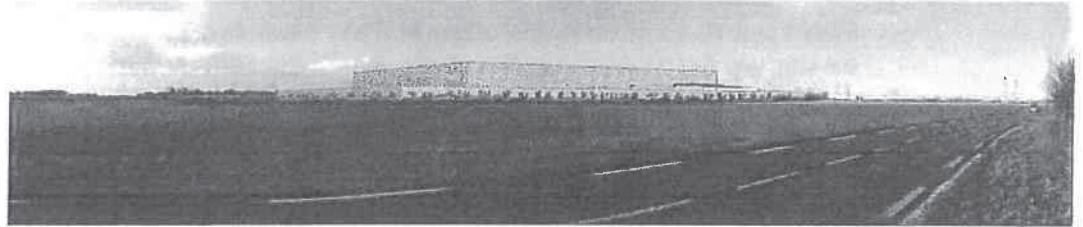
ID : 014-251403184-20191018-DCS33_2019-DE



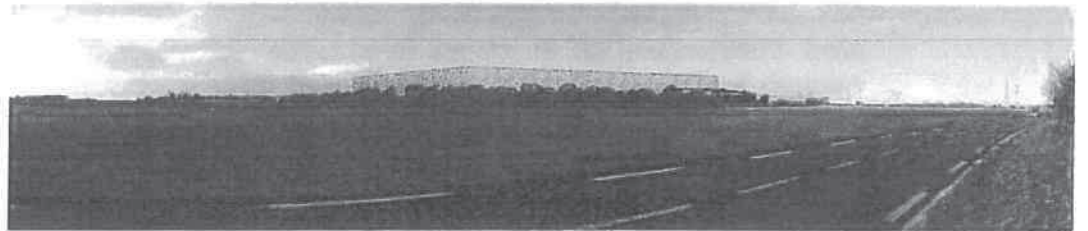
- Ajout de l'étude d'intégration paysagère, extrait :

(A) Vue du terrain de la B6 2/31 vers le Clos du Bois

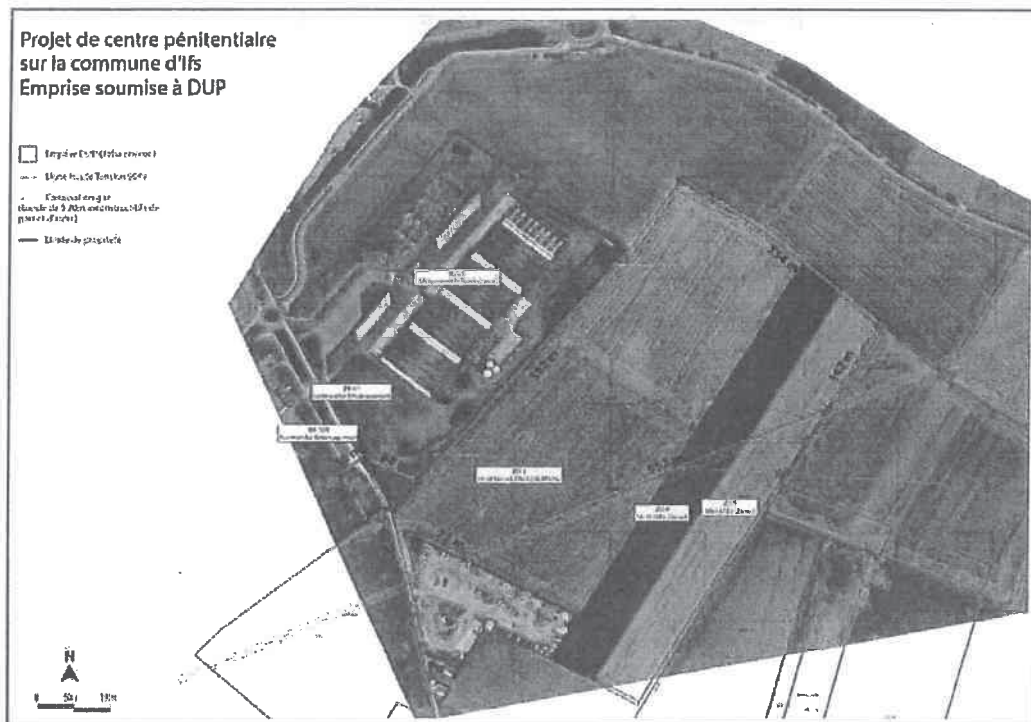
A la plantation



Plantations à maturité

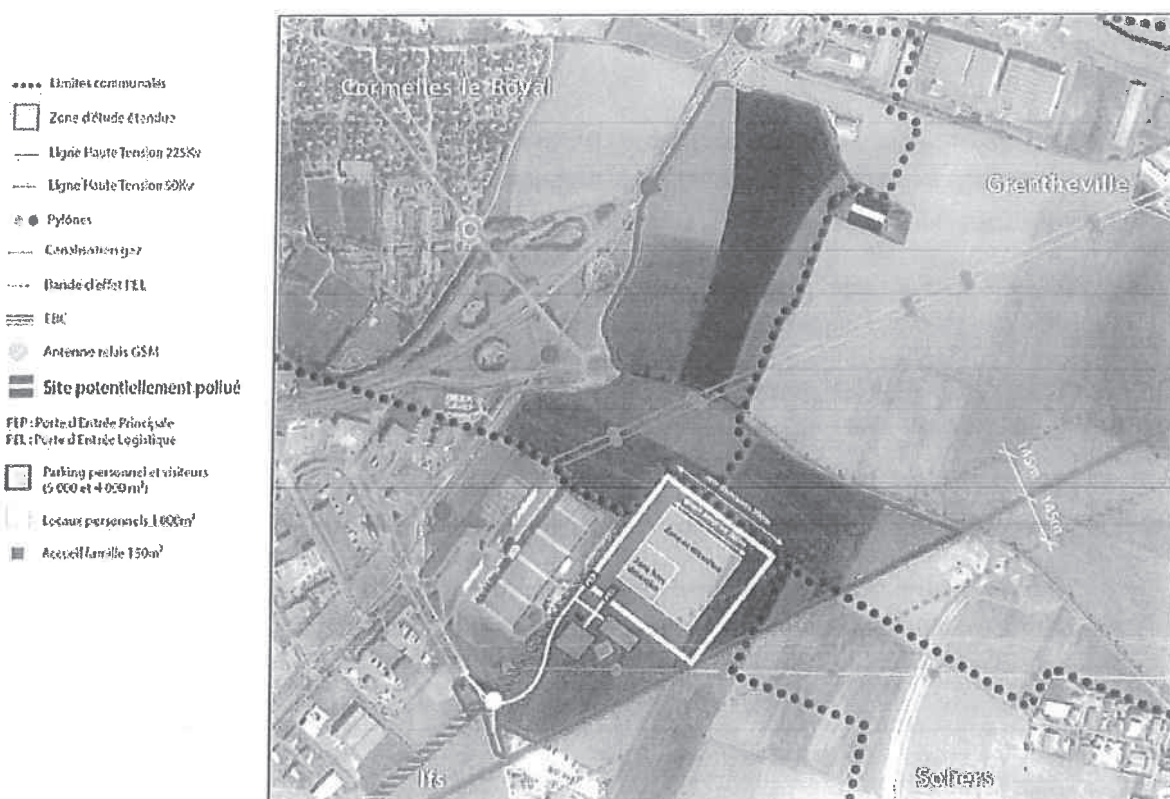


Cartes des contraintes :



Scénario retenu :

Scénario 3bis, Implantation du CP au Sud-Est du site d'étude sur la commune d'Iffs



Proposition :

Suite à la consultation électronique de la Commission Urbanisme réglementaire, un avis favorable est proposé, assorti des remarques suivantes au titre du SCoT Caen-Métropole.

Remarques :

- Les constructions envisagées portant au total sur environ 30 000 m² à 40 000 m² de surface de plancher, il convient donc de prévoir que ce nouvel équipement puisse **couvrir au moins 80 % de ses besoins en énergie** (hors besoins frigorifiques) par des dispositifs de production d'énergie renouvelable ou de récupération d'énergie valorisable. A défaut, il devra pouvoir faire état de l'achat d'au moins 80 % d'énergie d'origine renouvelable pour répondre à ses besoins en énergie.
- L'étude d'impact indiquée, en 2018 comme en 2019, que le projet fera l'objet d'un dossier « Loi sur l'eau » et que cette procédure sera menée ultérieurement. L'étude d'impact s'est dotée en 2019 d'informations sur le contexte hydrogéologique et d'essais de perméabilité. La gestion des eaux pluviales a d'ailleurs été bien détaillée. Cependant, les impacts en termes de consommations d'eau potable et de rejets d'eaux usées par les détenus (550 à 600 personnes présentes en permanence, 7/7, 24/24) et les employés du centre (nombre non indiqué) ne sont pas mentionnés dans les éléments. Ils sont à préciser.

- Le projet prévoit d'imperméabiliser environ 7 hectares de foncier. Il pourrait limiter l'imperméabilisation des sols en évitant les revêtements étanches partout où ils ne sont pas indispensables, notamment concernant les parkings (à paysager, à végétaliser et à rendre perméable autant que possible).

Vote :

SALUANT la bonne prise en compte des remarques formulées dans la délibération du 21 Septembre 2018, valant avis du Pôle métropolitain, dans le cadre de la demande de DUP et de la mise en compatibilité du PLU de Ifs.

CONSIDERANT que le projet présente une bonne compatibilité avec le SCoT Caen-Métropole approuvé en 2011 et applicable jusqu'à ce que le SCoT révisé soit exécutoire.

CONSIDERANT que le projet présente une bonne compatibilité avec le SCoT Caen-Métropole révisé arrêté le 6 Mars 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de centre pénitentiaire à Ifs, au regard de l'étude d'impact actualisée, assorti des remarques ci-dessus énumérées.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU

